

expressions

des élus

Les élus de la Majorité Réagir et anticiper pour réduire le risque d'inondation.

Notre ville vient de subir ces dernières semaines deux événements orageux. Dans la soirée du jeudi 14 septembre, un gros orage accompagné d'une mini tornade a causé d'importants dégâts et le 12 octobre de très fortes précipitations ont provoqué des inondations dans les points bas de la commune.

Des vignes et des chemins communaux ont été inondés, plusieurs boulevards et avenues ont vu déferler des coulées de boue se répandant dans des propriétés privées. Des habitants, des entreprises et des équipements publics (gymnases, écoles, commissariat, stades...) ont été touchés et dégradés.

Face à ces événements les services de la Ville ont réagi avec la plus grande rapidité et sont intervenus durant toute la nuit. Vos élus se sont déplacés sur les principaux points de dégâts pour apprécier les difficultés rencontrées et organiser efficacement les réponses techniques.

Face à ce sinistre la Ville a réalisé d'importants efforts et prévoit ceux qui vont être à fournir à l'avenir.

Dans l'urgence, nous avons bien sûr paré au plus pressé afin de permettre à notre communauté de retrouver une activité normale. Inutile de détailler ici les efforts des services de nettoyage et du service des bâtiments, de l'éducation, de l'animation et des sports ou encore les efforts des autres services qui ont évalué les dégâts et pris les mesures pour que le matériel détruit soit rapidement renouvelé.

Dès le lendemain du 14 septembre, une liste a été ouverte permettant de recenser les dégâts faits aux propriétés privées afin de demander à Monsieur le Préfet le classement de la ville en territoire ayant subi une catastrophe naturelle. Ce classement a été demandé le 19 septembre et une réponse est attendue d'ici fin novembre.

La Ville de Frontignan la Peyrade est soumise à la fois au ruissellement de l'eau en provenance du bassin versant du massif de la Gardiole, et à la montée du niveau des étangs et du canal lors des tempêtes maritimes. Des études hydrauliques que nous avons fait réaliser en 1999 ont permis de

délimiter plusieurs types de zones présentant différents risques d'inondabilité. Parcelle par parcelle, les risques sont connus et des contraintes imposées lors de constructions nouvelles. Pour les constructions antérieures qui n'avaient pas pris en compte ce risque, la Ville n'a cessé d'améliorer son réseau d'évacuation des eaux pluviales. Chaque fois qu'une rue est aménagée dans le cadre du Plan Voirie, soit le fonctionnement du réseau existant est amélioré, soit le réseau est créé là où il n'existe pas. Les événements des 13 et 14 septembre ont néanmoins rappelé que notre effort portant sur les travaux d'amélioration du réseau pluvial de la ville doit se poursuivre.

Les pluies de septembre sont arrivées sur des terrains particulièrement desséchés suite à la sécheresse de l'été. Alors qu'habituellement des quantités d'eau supérieures sont absorbées par la garrigue, les précipitations du 14 septembre ont raviné le massif et entraîné des coulées de boue qui ont dévalé sur la ville. Une première inspection effectuée par nos ingénieurs a fait apparaître des comblements de fossés, de ravins, des mouvements de terre effectués par des particuliers, sans autorisation. La Ville a déjà porté en justice des situations constatées il y a plusieurs années et des propriétaires ont été condamnés à la remise en état.

Les études de 1999 recommandaient, entre autre, la création d'un canal d'écoulement des eaux encerclant la ville par le nord et le nord-est. Ce canal pourrait avoir une fonction de détournement de l'eau vers les étangs ou les salins. Ce projet avait alors rencontré de vives réactions de la part de certains propriétaires fonciers et son utilité avait été contestée. Aujourd'hui nous devons à nouveau examiner attentivement toutes les solutions qui permettront de protéger au maximum la ville à long terme du risque d'inondation. Le débat public sur ces questions devra avoir lieu dans le cadre de la nouvelle révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

La ville a donc décidé, dans un premier temps, de commander une nouvelle expertise pour tirer les leçons du 14 septembre et de lancer les études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de solutions adaptées.

Vous pouvez être assurés de notre détermination à trouver des solutions pérennes pour améliorer nos conditions de vie à Frontignan la Peyrade.

Le groupe majoritaire

Les élus de l'Opposition Réaliser avec le plus grand nombre : le gage d'efficacité

Nous avons adopté le budget 2006. Plusieurs propositions avancées par nos soins ont reçu l'assentiment de la majorité en place. Dans les jours qui ont suivi, le Conseil Municipal a revu et corrigé la surtaxe d'électricité ; et ces derniers mois la demande de renforcement de la démocratie participative a été concrétisée par toute une série de réunions liées aux travaux de voirie, aux aménagements de quartiers, sur le lancement de divers projets...

Des rencontres et dossiers qui ont été validés lors de conseils municipaux et approuvés à l'unanimité par les élus.

Nous l'avons dit lors du vote du budget : approbation n'exclut pas vigilance.

À ce stade de la gestion, prenons acte des avancées et opérations réalisées, en cours de réalisation ou amorcées. À notre manière, nous y avons apporté une large contribution tant quand à la réflexion, qu'à leur aboutissement.

Le débat permanent doit s'enrichir de l'apport de toutes et tous et en particulier des aspirations et volontés citoyennes. Pour notre part, les élus que nous sommes doivent être des relais responsables. L'intérêt général doit primer !

Cet apport de propositions et de suggestions nous avait conduit à relancer, en particulier, l'étude et la réalisation d'un complexe salle des fêtes sur le quartier de la Peyrade.

Depuis de nombreuses années, cette revendication était devenue l'une des priorités. Des centaines de Peyradois s'étaient mobilisés en signant une pétition... et ce dossier que nous avons porté lors du débat budgétaire a été parmi ceux pris en compte par Monsieur le Maire et son équipe.

Ce mercredi 18 octobre vient de se tenir la première réunion du comité de pilotage afin de réaliser ce centre social ; et comme sur d'autres sujets, nous y apporterons toutes nos réflexions pour qu'avec la population, cette future réalisation corresponde du mieux possible aux attentes légitimes.

**Jean-Louis Bonneric
Lucien Tremelat
Georges Hernandez
Marie-Ange Valéra**

Du bon usage des réunions publiques...

À grand renfort de publicité, une réunion publique a été organisée pour annoncer la réalisation d'un aménagement de la zone du Barnier.

Nous constatons, avec vous, une fois de plus les conséquences d'un manque de volonté et des lenteurs administratives : 11 ans pour la réalisation d'un projet de 95. Mais bon, c'est fait, réjouissons nous. Remarquons tout de même l'aberration qui consiste à monter des opérations de communications quand il n'y a pas de choix. Tout le monde est « pour » le Barnier.

Pour l'aménagement de la zone du Ponton, là, il y avait un choix possible quant à la destination de cette aire. Mais ici, point de réunions publiques, point de débat en conseil municipal, non, ici une décision sèche, un ukase, un caprice du château : Le conseil régional s'en occupera ! C'est peut-être une bonne idée. Mais où est l'expression de la démocratie participative si chère à tout le monde. Du moins en parole !

Rappelons que le projet Leclerc n'est critiqué par personne et qu'il est créateur d'emploi, nous en avons déjà parlé ici.

À l'heure où nous écrivons (12/10), le conseil régional ne s'est pas prononcé et la question ne figure même pas à son ordre du jour du 19/10. En conseil municipal, « ON » nous avait dit qu'il passerait en commission le 28/09. Tout cela donne une fâcheuse impression de gribouille, d'amateurisme, d'incompétence et d'exercice du pouvoir pour le moins solitaire. L'impression que l'on ne sert pas la ville, mais que l'on s'en sert.

**Léontine Redondo
Catherine Morer
Patrick Lévy**

AVERTISSEMENT
La tribune des élus de l'opposition est placée sous leur entière responsabilité. Mais le directeur de la publication serait responsable de diffusion de fausse information en laissant paraître sans avertissement une affirmation factuelle totalement erronée. Contrairement à ce qui est prétendu ci dessus, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon par une décision du 28 septembre 2006, s'est porté candidat à l'acquisition des terrains dits de la zone de l'étang de Thau.